

ASSOCIATION HAUT SAONOISE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE

A.H.S.S.E.A.
Rue Marcel Rozard
B.P. 20119
70002 VESOUL Cedex
TEL. 03.84.97.14.50
FAX 03.84.97.14.51
www.ahssea.fr



Adhérent de la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant – 118, rue du Château des Rentiers 75013 PARIS

NOTE DE SYNTHÈSE 2020

L'ESSENTIEL DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES



SOMMAIRE

Le rapport du Directeur Général	p 3
PROTECTION DE L'ENFANCE	
Secteur hébergement	p 9
⇒ Centre éducatif "Marcel Rozard"	p 9
Secteur milieu ouvert	p 11
⇒ Action éducative en milieu ouvert	p 11
⇒ Service social de prévention	p 13
⇒ Dispositif renforcé	p 15
⇒ Club de prévention spécialisée	p 17
FAMILLE	
⇒ Centre maternel et familial	p 21
⇒ Service d'accueil de femmes en difficulté	p 23
⇒ Médiation familiale	p 27
⇒ Espace rencontre "le Poêle"	p 29
HANDICAP	
⇒ Institut médico éducatif "Docteur Jean Louis Beaudouin"	p 33
⇒ SESSAD déficience auditive, intellectuelle et handicap moteur	p 35
⇒ Service d'accompagnement en milieu naturel	p 40
INSERTION / HEBERGEMENT	
⇒ Service d'accompagnement des jeunes en semi autonomie	p 43
⇒ Point habitat pour jeunes	p 45
⇒ Cap emploi	p 47
⇒ Centre provisoire d'hébergement & centre d'accueil pour demandeurs d'asile	p 49
ADMINISTRATION	
⇒ Direction générale	p 49

LE RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL :

Crise sanitaire

Notre Association n'échappe pas à la règle : l'année 2020 a indiscutablement été marquée par la crise sanitaire. Lors du 1^{er} confinement, du 17 mars au 11 mai 2020, l'activité a été fortement perturbée. Ce 1^{er} confinement étant extrêmement strict, et les inquiétudes face à ce nouveau virus très élevées, notre activité a dû être aménagée en conséquence. Néanmoins, pour certains établissements, en internat ou au siège associatif par exemple, la continuité de service a été assurée. Nous pouvons à ce titre saluer tous les professionnels qui se sont mobilisés avec beaucoup de dévouement et de conscience professionnelle. Pour d'autres, ce fut l'occasion de mettre en place des nouvelles modalités d'organisation du travail ou de prise en charge (en distanciel, en télétravail, en effectif réduit, dans le respect des jauge ou des gestes barrières, à l'extérieur, masqués...). Tout cela avec plus ou moins de réussite, plus ou moins de satisfaction, plus ou moins de contrainte. Mais pour tout le monde, il y aura un grand soulagement lors du retour complet à la normale. Car finalement cette période perturbée s'éternise, sur tout l'exercice 2020 (avec un 2^{ème} confinement moins strict au dernier trimestre), et encore très largement en 2021.

Face à cette épidémie dramatique, nous pouvons nous féliciter de ne pas avoir généré de cluster incontrôlé, et surtout de ne pas compter de cas mortel ni même d'hospitalisation en réanimation parmi l'ensemble des salariés et usagers de nos établissements et services. Nous pouvons nous satisfaire de la définition et de l'application de protocoles sanitaires adéquats, avec assez rapidement des équipements de protection individuelle en nombre suffisant, et tout cela avec une continuité de service partout bien assurée.

Nous pouvons aussi souligner les longues périodes de fermeture de la restauration au PHAJ. Le dispositif d'activité partielle a été activé afin que les salariés n'aient pas de perte de salaire. Néanmoins, certains salariés ont pu souffrir psychologiquement de cette fermeture.

Ressources Humaines

Directement liées à la crise sanitaire, des problématiques RH particulières sont apparues en 2020 : arrêts de travail (maladie, cas contact, isolement...), congés garde d'enfant, démissions, ruptures conventionnelles... Turn over et absentéisme ont atteint des niveaux exceptionnellement élevés en 2020. Et parallèlement, les difficultés de recrutement se sont accentuées. Il est aujourd'hui extrêmement compliqué d'embaucher le personnel avec la qualification requise, et cela quel que soit le secteur d'activité et le niveau de compétences recherché.

Nous devons être particulièrement préoccupés par cette problématique et mobilisés pour trouver des solutions. Nos taux d'encadrement peuvent s'en trouver affectés, mais également la qualité de notre prise en charge. Par ailleurs la charge d'activité qui pèse sur les équipes à effectif réduit risque d'amplifier encore ce phénomène par une mécanique de cercle vicieux. Un plan d'action de la

DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION GÉNÉRALE est en préparation et pourra être présenté mi-2021 afin de remédier autant que possible à ces problématiques RH.

Au registre des ressources humaines, notons également des changements importants au niveau de l'encadrement :

Protection de l'enfance Hébergement :

- Youcef MEHADJI (Directeur-adjoint) est arrivé le 1^{er} septembre 2020 en remplacement de Francis BESANCENEZ parti en retraite le 31 janvier 2020

Protection de l'enfance Milieu Ouvert :

- Amandine CERESER (Directrice de pôle) est arrivée le 4 janvier 2021 en remplacement de Marc VILAIN parti en retraite le 31 octobre 2020
- Mohamed BOULGUID (Chef de service éducatif à l'AEMO) est arrivé le 1^{er} décembre 2020 en remplacement de Karine FESSLER sortie le 02 octobre 2020
- Anissa SCHICK (Chef de service éducatif au SSP) est arrivée le 1^{er} mars 2021 en remplacement d'Alexandre COLIN sorti le 31 mars 2020

PHAJ :

- Sabrina RÉNET (Directrice) est arrivée le 1^{er} décembre 2020 en remplacement d'Elodie Gresset mutée au pôle famille le 1^{er} décembre 2020

CPAI :

- Christine Jeandel (Chef de service éducatif) a été nommée le 28 septembre 2020 (transformation d'un poste d'éducateur spécialisé)

DIRECTION GÉNÉRALE :

- Carmen Ruby (Responsable Ressources Humaines) est arrivée le 11 janvier 2021 en remplacement de Mathilde Marteaux (DRH)
- Gilles Valladont (Directeur Général) est arrivé le 1^{er} septembre 2020 en remplacement de Jean-Paul Sixdenier parti en retraite le 31 août 2020.

Projet associatif

Notons que 2020 aura été l'année de concrétisation du nouveau projet associatif 2020-2024. Nous pouvons le résumer ainsi :

Des valeurs :

- La valeur de la PERSONNE, de toutes les personnes
- La valeur de la SOLIDARITÉ, de toutes les solidarités
- La valeur de la BIENTRAITANCE, de toutes les bientraitances

Des orientations stratégiques :

- Participer à l'évolution et à la mise en œuvre des politiques publiques
- Promouvoir la fonction et les conditions d'un accueil large et créatif
- Accompagner la diversité et la personnalisation des parcours
- Développer une politique de services innovants ou renouvelés
- Organiser une dynamique d'ouverture et de partenariat

Des ressources pour mettre en œuvre le projet :

- Organisationnelles
- Matérielles
- Humaines

Une optimisation de notre offre par :

- La déclinaison du projet associatif dans les établissements et services
- L'évaluation du projet associatif dans sa mise en œuvre
- La promotion d'un système qualité dans l'ensemble des structures
- L'instauration d'une culture de l'écoute et de l'innovation dans l'offre
- L'inscription de l'évolution de l'offre dans le développement durable.

Ce nouveau projet associatif défini par la gouvernance offre de belles perspectives d'avenir pour notre Association. A nous, Direction Générale, Directions d'établissements, et l'ensemble des salariés de la Sauvegarde de nous en inspirer, de nous en imprégner, pour le faire vivre au quotidien.

Pôle Famille

Une réorganisation structurelle de l'Association a été mise en place à compter du 1^{er} décembre 2020 avec la constitution d'un Pôle Famille. Placé sous la Direction d'Elodie Gresset et avec José Da Silva comme Chef de service (avec le départ d'Yves PELIER le 27 novembre 2020), ce pôle rassemble les établissements et services suivants :

- Centre maternel et familial
- Service de médiation familiale et espace rencontre Le Poêle
- Service d'accueil de femmes en difficulté
- Dispositif d'insertion jeunes
- Dispositif AUVIV (accueil des auteurs de violence).

Ce pôle permet de constituer une offre de prise en charge riche et cohérente dans le champ de la famille (protection de l'enfance, social et insertion).

Nouveau service

CPCA Les Remparts :

L'AHSSEA a répondu à un appel à projet en septembre 2020 en partenariat avec l'ADDSEA, l'Armée du Salut du Territoire de Belfort et l'Association Saint-Michel le Haut du Jura concernant le suivi et la prise en charge des auteurs de violences conjugales. L'objectif est d'accompagner des auteurs de violences engagés dans une démarche judiciaire et avec davantage d'homogénéité au niveau régional. Des moyens supplémentaires sont ainsi octroyés sur le dispositif AUVIV.

Appel à projet

L'Association a également répondu à l'appel à projet concernant l'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective, pour lequel elle n'a pas été retenue, malgré le soutien de l'ARS et de la ville de VESOUL.

Mission d'évaluation

Par ailleurs, une mission d'évaluation avait été mandatée par le Conseil Départemental de Haute-Saône (direction de la solidarité et de la santé publique) en fin d'année 2019 pour le service d'AEMO, le service social prévention, le club de prévention spécialisée et le service d'accompagnement en milieu naturel.

La restitution de cette mission d'évaluation a eu lieu en février 2020 en présence de Monsieur le Directeur de la solidarité et de la santé publique.

Travaux

- Démarrage des travaux de réhabilitation de l'internat de l'IME "Docteur Jean-Louis Beaudouin" à compter de décembre 2020 pour 18 mois ;
- Poursuite de l'étude relative au regroupement des SESSAD sur le site de FROTEY LES VESOUL et le projet de rénovation des anciens appartements de fonction ;
- Poursuite de l'étude relative à la réhabilitation du bâtiment "la Colombine" au centre éducatif "Marcel Rozard".

PROTECTION DE L'ENFANCE

HEBERGEMENT

CENTRE EDUCATIF "MARCEL ROZARD"

Directeur : Jean - François MARTZLOFF

Nous avons suivi 105 jeunes au cours de cette année avec 40 admissions pour 44 sorties. L'habilitation pour l'accueil de 5 places d'urgence a été prolongée jusqu'au 31 septembre 2021.

Au 31 décembre 2020, 73 jeunes étaient accompagnés par le centre éducatif "Marcel Rozard" selon la répartition suivante :

- 65% en internat (légèrement inférieur à l'habilitation)
- 33% en PEAD (au-delà de l'habilitation prévue : 25 prises en charge en moyenne pour 18 habilitées avec un rajeunissement des publics)
- 2 % en service de suite (situation de jeunes en hébergement autonome).

Il est noté une augmentation du nombre d'accueil de jeunes filles sur les deux sites. L'âge moyen de l'accueil est de 15 ans et demi.

Il est constaté également un recentrage sur le département de la Haute-Saône avec, 34 admissions de jeunes du département sur 40 accueils. La durée moyenne des séjours d'une année et demi mais elle peut varier. Par exemple, le séjour le plus court est de 3 jours et le séjour le plus long est de 4 ans.

Un travail d'ouverture à travers le réseau partenarial reste une priorité afin de conforter la position du centre éducatif Marcel Rozard sur son territoire d'action.

Une réflexion est menée en lien avec les associations de protection de l'enfance de la Haute-Saône dans l'objectif de faire naître un dispositif pour :

- organiser des solutions adaptées et partagées aux problématiques de ces enfants et adolescents dans un partenariat institutionnel conventionné,
- diversifier l'offre par la mise à disposition ou le partage de personnels, pour répondre au projet personnalisé d'accompagnement du jeune,
- proposer des espaces de transition afin de permettre aux jeunes de dépasser les situations de crise,
- mobiliser l'ensemble des ressources disponibles sur un dispositif territorial pour permettre le maintien de la prise en charge et éviter les ruptures de parcours.

Cette démarche permettra de répondre à un besoin ciblé.

Par ailleurs, il est nécessaire de s'attacher à :

- une réflexion sur les modes de communication interne et externe dans le souci d'améliorer le service rendu aux jeunes accueillis,
- la réflexion créatrice générant des modes de prises en charge innovants,

- le travail sur le projet pour l'enfant et d'en faire un outil plus pertinent et plus prégnant dans l'accompagnement des jeunes accueillis,
- le développement des passerelles vers tous les dispositifs de droit commun dans l'objectif d'anticiper les fins de prise en charge et favoriser l'accès à la citoyenneté de tous les jeunes accueillis,
- la mise en place de temps d'expression des enfants accueillis institués dans une régularité,
- soutenir la dynamique positive autour la mobilisation des parents dans le projet de leurs enfants.

Ces objectifs se déclinent dans une volonté d'amélioration des pratiques éducatives et doivent non seulement permettre la continuité de l'action mais également apporter un regard neuf et une volonté de changement.

Pour terminer, le projet de réhabilitation du bâtiment existant de la « Colombine » permettra d'engager une réflexion plus globale sur l'organisation et l'amélioration de l'accueil des jeunes au sein du centre éducatif « Marcel Rozard ».

MILIEU OUVERT

SERVICE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

Directrice : Amandine CERESER

Le service intervient au titre de la protection de l'enfance dans le cadre judiciaire : assistance éducative. Son fonctionnement est défini par l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles. Il est mandaté, par le juge des enfants, au titre des articles 375 et suivants du code civil, pour réaliser des mesures éducatives à domicile. Le service s'inscrit également dans le cadre des lois du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 31 décembre 2018, la capacité du service est de 635 mineurs pour un ratio de 30 mineurs pour 1 ETP.

Activité :

924 mineurs ont été pris en charge en 2020, avec **301 admissions** sur l'année, et **298 sorties**. La liste d'attente est passée de 17 mineurs en janvier 2020 à 29 mineurs en fin d'année. Les données sont sensiblement les mêmes que pour l'année 2019 pour laquelle nous relevions 904 mineurs pris en charge, avec 294 entrées et 281 sorties.

La crise sanitaire de 2020 et la période de confinement ont entraîné une baisse significative des entrées sur la période de mars à mai, alors même que l'activité s'est intensifiée lors du déconfinement de juin (46 entrées en juin, mais également 48 au mois d'octobre).

En 2020, 50 mineurs ont été confiés au service de l'aide sociale à l'enfance dans le cadre d'une mesure de placement, ce qui représente 16.78 % des sorties mais 8% du nombre total de mineurs suivis. Ces données s'expliquent notamment par des décisions d'ordonnance de placement provisoire (26 mineurs) pour soit des mesures qui étaient arrivées au service depuis moins de 3 mois (14 mineurs), soit des décisions d'autres départements (2 mineurs).

Comme évoqué pour l'année 2019, les mesures durent environ 2 ans. Nous notons cependant en 2020 une hausse significative du nombre de mineurs sortis ayant bénéficié d'une mesure depuis plus de 2 ans, et notamment depuis 3 ans et plus.

Les trois principaux motifs d'intervention sont :

- les carences éducatives et de soins qui représentent **23.25 %** en hausse par rapport à l'année précédente (20.48 % en 2019)
- les violences conjugales ou intrafamiliales qui représentent **20.26 %** en nette hausse également (5.22 % en 2019)
- les conflits parentaux qui représentent **16.94 %** en baisse par rapport à l'année précédente (27.70 % en 2019).

Le Conseil Départemental demeure le principal prescripteur d'une action éducative en milieu ouvert, avec une hausse importante par rapport à 2019 (26.87 % en 2019 et 41.52 % en 2020). Viennent ensuite les juges d'autres départements dans le cadre de délégations ou de dessaisissements (21.64 %), puis la protection judiciaire de la jeunesse suite à des mesures d'investigations judiciaires (6.31 %).

SERVICE SOCIAL DE PREVENTION

Directrice : Amandine CERESER

L'action éducative à domicile (AED) est une intervention sociale spécialisée menée auprès des parents et de leur(s) enfant(s) dans le milieu de vie habituel, généralement le domicile familial. Elle est organisée selon les dispositions de la loi du 06 janvier 1986 dite "loi particulière", appliquant au secteur sanitaire et social, la loi de décentralisation du 02 mars 1982. Sa mise en œuvre est prévue par l'article L.222-2 et -3 du code de l'action sociale et des familles.

La mission du service est d'aider et soutenir les pères et mères dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités parentales tout en garantissant la protection des enfants.

La loi 2007-293 du 05 mars 2007, qui pose le principe de subsidiarité de l'intervention judiciaire, précise notamment que la prestation d'AED est accessible aux parents confrontés à des dysfonctionnements éducatifs et psycho-sociaux mettant en danger leurs enfants, dans la mesure où leur adhésion et leur collaboration permettent de remédier à la situation à laquelle le mineur est confronté. La loi 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant complète les éléments au sein desquels s'inscrit l'intervention du service.

Activité :

414 mineurs ont été pris en charge en moyenne par mois tout au long de l'année, soit une légère baisse par rapport à 2019 (425). La diminution est constatée depuis quatre années consécutives et doit être interrogée par rapport à l'activité du service d'AEMO.

Les difficultés éducatives représentent cette année encore le principal facteur de risques justifiant la mesure (50,5 %). Les addictions et la maltraitance entendus comme facteurs de risques sont en hausse en 2020, et cette hausse peut être en lien direct avec l'année telle qu'écoulée, dans un contexte de crise et au regard du confinement.

Comme les années précédentes, nous constatons une forte représentation des situations dans lesquelles l'enfant vit avec sa mère seule (41.6 %). Cette donnée est en augmentation par rapport à 2019 (38.8 %).

Pour l'année 2020, sur l'ensemble des **163 sorties**, le service a sollicité une saisine judiciaire pour 48 mineurs, ce qui représente 8.3 % de l'effectif des mineurs suivis dans l'année (575 mineurs suivis), soit une très nette baisse par rapport à 2019 (12 %).

Par ailleurs, 6 mineurs ont été placés, ce qui représente presque 1 % de l'effectif total des mineurs pris en charge. Ce pourcentage est en baisse par rapport à 2019 (2.6 %).

Ce constat permet de traduire l'efficience de notre action et des interventions des éducateurs, dans une dynamique permettant aux mineurs et aux familles de se saisir de l'accompagnement.

Cette année, la tranche d'âge des 13-15 ans demeure la plus représentée concernant les admissions. Pour autant, concernant les suivis, les tranches d'âge sont davantage lissées, dans la mesure où aucune tranche d'âge ne prédomine. Les 0-5 ans et 16-18 ans sont représentés à parts égales. Les 6-9 ans, les 10-12 ans et les 13-15 ans sont représentés à parts presqu'égales.

La crise sanitaire de 2020 et la période de confinement ont modifié les pratiques et les modalités d'intervention, impactant directement le tuilage autour de l'enfant, et alors même que les activités collectives n'ont pu se réaliser.

DISPOSITIF D'ACTION EDUCATIVE A DOMICILE RENFORCEE

Directrice : Amandine CRESER

L'action éducative à domicile renforcée est administrative ou judiciaire. Elle constitue une prestation d'aide sociale à l'enfance, régie par l'article L.222-2 et -3 du code de l'action sociale et des familles et par l'article 375-2 du Code Civil.

Elle entre également dans le champ d'intervention de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, de la loi 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et de la loi 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

L'année 2020 a vu l'augmentation de la capacité d'accompagnement du dispositif, la portant à 120 mesures avec le recrutement de deux travailleurs sociaux.

Activité :

124 admissions ont eu lieu en 2020, avec 90 mesures en action éducative en milieu ouvert renforcée et 34 contrats d'action éducative à domicile renforcée. Comme en 2019, la proportion de mesures judiciaires prédomine (pour mémoire, en 2019 : 111 mesures d'action éducative en milieu ouvert renforcée et 35 contrats d'action éducative à domicile renforcée).

Si l'adhésion des détenteurs de l'autorité parentale dans le cadre administratif doit être privilégiée autant que possible, la difficulté demeure réelle et certaines situations ne permettent pas d'envisager l'intervention dans un cadre contractuel.

Au total : **129 mineurs** sont sortis du dispositif : 95 en action éducative en milieu ouvert renforcée et 34 en action éducative à domicile renforcée. Le mouvement reste important, notamment en raison de la courte durée des mesures (6 mois renouvelable une fois).

Sur l'ensemble des 129 sorties, 40 ont permis la levée des mesures (33 suite à une mesure d'action éducative en milieu ouvert renforcée et 7 suite à une mesure d'action éducative à domicile renforcée), 15 ont conduit à un placement (11 suite à une mesure d'action éducative en milieu ouvert renforcée et 4 suite à une mesure d'action éducative à domicile renforcée), 9 à une ordonnance aux fins de placement provisoire (uniquement suite à une mesure d'action éducative en milieu ouvert) et 2 à un placement éducatif à domicile (uniquement suite à une mesure d'action éducative en milieu ouvert renforcée).

L'efficience du dispositif d'action éducative à domicile renforcée est à nouveau prouvée cette année. Le dispositif peut être utilisé comme outil d'évaluation et parfois de préparation au placement, au-delà d'en être une alternative.

Par ailleurs, la guidance parentale soutenue prend tout son sens dans l'accompagnement renforcé, que l'intervention ait lieu dans le cadre d'une mesure d'action éducative en milieu ouvert renforcée ou d'action éducative à domicile renforcée.

Cette année, la tranche d'âge des 6-10 ans demeure la plus représentée, alors que celle des moins de 6 ans et celle des 10-13 ans sont en baisse. Les interventions

nécessitent dès lors une adaptation au rythme spécifique de ces mineurs et sont axées sur la guidance parentale au quotidien, comme le peut être de manière encore plus ajustée, les interventions éducatives auprès des tout-petits.

La crise sanitaire de 2020 et la période de confinement ont modifié les pratiques et les modalités d'intervention, impactant directement le tuilage autour de l'enfant et alors même que les activités collectives n'ont pu se réaliser.

CLUB DE PREVENTION SPECIALISEE

Directrice : Amandine CERESER

La prévention spécialisée est une action éducative intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance, au titre du code de l'action sociale et des familles.

Les territoires d'intervention des clubs de prévention spécialisée demeurent inchangés en 2020. Il s'agit des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Vesoul, Gray, Lure, Héricourt.

Du mode d'intervention sans mandat, découle une nécessaire temporalité permettant aux éducateurs de se faire connaître auprès des jeunes et au sein des quartiers et de créer une relation de confiance nécessaire à la qualité de l'accompagnement.

Activité :

L'activité pour l'année 2020 a été directement impactée, au même titre que l'ensemble des services, par la crise sanitaire et les différents confinements. Pour autant, la continuité dans la prise en charge a permis de ne pas subir une baisse de l'activité. Le lien avec les jeunes a été maintenu par l'utilisation des moyens actuels de communication.

La stabilité de l'équipe, qui avait connu des mouvements du personnel en 2019, a engendré une nette hausse du nombre d'accompagnements sur l'année.

Comme l'année précédente, le public féminin reste minoritaire (24 % de filles et 76 % de garçons). Cependant, nous pouvons constater, actuellement et historiquement, le fait que les secteurs d'intervention au sein desquels une éducatrice est en poste, présentent un pourcentage d'accompagnement du public féminin plus élevé.

En 2020, comme depuis plusieurs années, le service a sensiblement rajeuni son public. En moyenne, les éducateurs accompagnent 40 % de jeunes majeurs et 60 % de mineurs. Il convient de préciser que le public des 22-25 ans continue de solliciter le service, et notamment en 2020 en raison de la crise sociale engendrée par la crise sanitaire.

De même qu'en 2019, alors que les plus jeunes sont en demande d'accompagnement à la socialisation au travers d'activités support à la relation éducative, à l'apprentissage des savoirs-être et au développement de leurs compétences psychosociales, les jeunes majeurs sont tournés vers l'insertion sociale et professionnelle. Leurs principales problématiques sont l'emploi, la formation et, de façon moins prégnante la justice. Concernant les 16-18 ans, la tendance entre difficultés de socialisation et d'insertion s'inverse progressivement.

Cette année, les modes d'actions ont dû être réinterrogés, nécessitant adaptation et innovation. En outre, la nécessité de continuer à être disponibles et proches du public a justifié la poursuite du travail de rue qui a été effectué dans une dynamique de prévention et de rappels aux règles dans une volonté pédagogique.

Le développement du partenariat est un axe majeur du travail en prévention spécialisée, et le rajeunissement du public a amené à renforcer les liens avec les collèges. 2020 est venu freiner de nombreux partenariats et notamment dans le cadre des 'alternatives à l'exclusion', pour lesquelles la dynamique se poursuivra.

Les chantiers éducatifs 2020 ont été réalisés lorsque la situation sanitaire le permettait (2 chantiers distincts : chantiers à destination des publics déscolarisés et chantiers à destination des publics scolaires).

A Vesoul, 12 jeunes ont été concernés, par la réalisation de travaux de peinture de caves pour notre partenaire Habitat 70.

A Lure, deux jeunes se sont impliqués dans la réfection du local éducatif du service. A Gray, deux jeunes se sont engagées au titre d'une action citoyenne de nettoyage des bords de Saône.

A Héricourt, le chantier, reporté pour début 2021, consiste en la réfection du local éducatif par 3 jeunes.

POLE FAMILLE

CENTRE MATERNEL ET FAMILIAL

Directrice : Elodie GRESSSET

Malgré la crise sanitaire, le confinement, total puis partiel, notre activité est restée soutenue tout au long de l'année 2020.

Nous avons réalisé un taux d'occupation quasiment égal à 2019 : **80,16 %** (80,20 % en 2019).

Dans un contexte très exceptionnel et compliqué, nous avons répondu à toutes les sollicitations de nos partenaires concernant les demandes d'accueil : 21 en 2020 contre 31 en 2019.

25 personnes admises

36 personnes hébergées

25 personnes sorties

Toute l'équipe du CMF a su faire preuve d'imagination pour poursuivre l'accompagnement des résidents. Nous pouvons souligner l'engagement, le professionnalisme de tous les membres de l'équipe pour s'adapter à la situation générale due à la crise sanitaire et aux conditions particulières dans lesquelles nos jeunes parents se retrouvaient.

La durée moyenne de l'hébergement est de 6,5 mois. Cela s'explique par le fait que les situations orientées au CMF sont de plus en plus complexes et certaines (50%) se terminent par un placement des enfants en famille d'accueil, donc provoquent l'arrêt prématuré de l'hébergement des parents.

Raisons :

- Situations complexes qu'il faut évaluer et proposer des orientations. Nous sommes parfois obligés de demander le placement de l'enfant dans le cadre de la mission.
- Accueil transitoire : CMF MULHOUSE.

En 2020, nous avons accueilli 5 couples avec comme priorité de travail le lien parents/enfants.

Cette année, nous avons hébergé plus de jeunes mamans mineures confiées que les années passées (3 mineures).

Une année encore où les cadres ont dû accompagner et soutenir l'équipe éducative face à de nombreux mouvements de personnels.

CONCLUSION :

Dans ce contexte sanitaire plus que compliqué : l'équipe a dû s'adapter pour soutenir, cadrer parfois et accompagner pour proposer aux résidents un accompagnement différent.

Avec le rattachement du CMF au pôle famille (le 01.12.2020), cela va, peut-être, ouvrir d'autres axes de collaboration avec nos collègues du SAFED.

SERVICE D'ACCUEIL DE FEMMES EN DIFFICULTE

Directrice : Elodie GRESSET

Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale est constitué de **52 places** :

- **SAFED :**
 - 28 places insertion = accueil préparé
 - 6 places immédiates = accueil non préparé
 - 3 places hors les murs =accompagnement au domicile
 - Public : femmes majeures avec ou sans enfant dont 85 % de femmes victimes de violences conjugales
- **AUVIV :**
 - 3 places convention tribunal de grande instance de Vesoul
 - Public : auteurs et victimes de violences conjugales
- **DIJ :**
 - 12 places
 - Public : jeunes de 18 à 25 ans en situation de rupture familiale.

Une inspection de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale a eu lieu en décembre 2019. Les conclusions du rapport rendues en février 2020 sont les suivantes : les conditions d'accompagnement des personnes accueillies au sein du CHRS sont satisfaisantes et les droits des personnes sont garantis. Certaines prescriptions ont été requises et seront travaillées en lien avec la réécriture du projet d'établissement.

→ Le SAFED a participé à un reportage sur les violences conjugales pour la région Franche comté, celui-ci a mobilisé les résidentes qui ont rapporté leurs vécus, les salariés ont relaté leurs engagements professionnels et la direction afin de poursuivre le travail de qualité.

→ Une année 2020, bien particulière, la COVID 19 a rythmé l'organisation du travail, entre confinement et protocoles sanitaires successifs. Les salariés ont été présents pour assurer la continuité du service afin de garantir un accueil des personnes demandeuses.

→ Une crise sanitaire qui interroge et questionne sur de nouvelles modalités de prise en charge. Le maintien du lien social a été l'axe majeur à préserver pendant toute de cette période :

- ✓ liens téléphoniques quotidiens
- ✓ actions collectives déplacées au domicile des personnes
- ✓ aide et soutien scolaire pour les enfants
- ✓ écriture du journal du confinement...

Le SAFED:

Aide et accompagnement aux victimes :

150 demandes d'hébergement dont 73 demandes orientées par des partenaires qui n'aboutissent pas, la personne concernée ne donnant pas suite et 28 non honorées faute de place en accueil immédiat.

➤ Hébergement immédiat :

- 46 personnes accompagnées dont 39 nouveaux ménages – (soit 17 ménages de plus 2019)
- sur 2190 journées à réalisées, 1800 ont été occupées :
 - 85 % pour motif de violence conjugale en hausse par rapport à l'an passé (conséquences du confinement)
 - 4 % pour motif sans lieu de vie
 - durée moyenne d'hébergement : 65 jours
 - sortie :
 - 50 % Insertion SAFED
 - 20 % logement autonome
 - 40 % retour au domicile.

Cette année a été ponctuée par plus de turn over, par des allers - retours entre domicile et structure.

➤ Hébergement insertion :

- 69 personnes accompagnées dont 42 nouvelles situations.
Sur 10 220 journées, 8937 ont été réalisées :
 - 75 % pour motif de violence conjugale
 - 29 % pour motif sans lieu de vie.
 - durée moyenne d'hébergement : 8.5 mois
 - sortie :
 - 66 % logement autonome avec 22% grâce à l'accompagnement hors les murs
 - 21.5 % autre structure avec suivi, (profil handicap psychique)
 - 7 % retour au domicile.

Prises en charge spécifique du SAFED (hors champ du droit commun) :

➡ Hors les murs : dispositif pour accompagner autrement les femmes soit sortante du service, soit directement à leur domicile. La philosophie de ce dispositif étant d'être au plus proche des besoins des personnes accompagnées en assurant une fonction de coordinateur de parcours. Ce dispositif permet d'expérimenter une nouvelle forme d'accompagnement social en conjuguant les forces du service et la mise en lien d'autres compétences nécessaires au projet de vie de la personne.

- Prise en charge psychologique : il s'agit soit d'un espace de parole individuel ou collectif, l'objectif étant d'apaiser les traumatismes subis et d'améliorer la connaissance que la personne a d'elle-même. 75 rendez-vous individuels et 5 groupes de paroles pour les femmes victimes de violences conjugales ont été proposés.

Prise en charge des enfants : nombre d'ateliers réalisés en 2020 : 18.

Nombre d'enfants ayant bénéficié de cet accompagnement : 16.

La période de confinement a mis en exergue les difficultés de certaines mères dans l'aide aux devoirs, notamment pour les femmes d'origine étrangère.

Nous avons également relevé un épuisement parental pour plusieurs résidentes du SAFED avec la mise en place de service de soutien à la parentalité et de protection de l'enfance (TISF, AED, AEMO, PMI.).

AUVIV :

Ce dispositif propose :

- un accueil et un accompagnement des auteurs de violences conjugales dans le cadre de la loi relative à l'éviction du conjoint violent.
- un accompagnement social à domicile pour les victimes.

Une année difficile pour ce dispositif impacté par les turbulences judiciaires, grève des avocats, juridictions en manque de personnel, et une crise sanitaire qui demande une réorganisation des institutions.

En 2020 : 12 auteurs ont été accompagnés (contre 26 en 2019).

Une baisse d'orientation mais une volonté de l'équipe pour solliciter, rencontrer et informer les partenaires afin de démontrer notre engagement de travailler ensemble au titre de la lutte contre les violences conjugales.

La violence conjugale est très souvent symptomatique d'autres problématiques. La perte d'un être cher, une séparation, une enfance exposée aux violences conjugales, des traumatismes subis, une addiction, un état dépressif, une mésestime de soi peuvent amener des actes de violences envers sa conjointe.

Sous l'impulsion du Procureur de la République et de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, AUVIV copilote avec le SPIP des stages de responsabilisation pour lutter contre les violences conjugales. Cette année, l'effectif a été réduit en lien avec le respect des gestes barrières. 3 stages pour 23 participants.

Un reportage a été diffusé le 28/01/2021 sur « envoyé spécial » reprenant le contenu des stages de responsabilisation.

En 2020 : 12 victimes ont accepté un accompagnement et 26 enfants ont été exposés aux violences conjugales.

Pour la totalité des femmes, l'accompagnement porte sur la relation dysfonctionnante du couple, les violences conjugales et l'aspect de la parentalité.

Le temps d'accompagnement augmente du fait des problématiques de mobilité pour des femmes isolées en milieu rural et sur liste d'attente des partenaires spécialisés.

En 2020, sur les 12 couples accompagnés : 1 couple a repris la vie commune,
8 couples séparés,
3 toujours en cours d'accompagnement.

DIJ :

12 places pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Un accompagnement individuel et collectif en 3 axes :

- accompagnement professionnel (conseillère en insertion)
- accompagnement social (assistante sociale)
- accompagnements collectifs : estime de soi (atelier photographique, coaching de groupe, arts plastique), équithérapie, art thérapie, citoyenneté.

En 2020, **20 jeunes accompagnés** dont 10 jeunes hommes et 10 jeunes femmes.
11 jeunes sont sortis du dispositif en 2020, 70 % sont sortis avec des ressources dont 50 % par le fruit d'une activité rémunérée.

Une évolution des demandes en lien avec des problématiques de handicap (non reconnues) et des jeunes d'origines étrangères en attente de statut ou l'ayant obtenu.

Ce diagnostic sera porté sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens CHRS 2021-2025 afin de déterminer les évolutions possibles de ce dispositif.

MEDIATION FAMILIALE

Directrice : Elodie GRESSET

La médiation familiale qui peut être conventionnelle ou judiciaire ne peut avoir lieu qu'avec le consentement éclairé de chacune des parties :

- pour maintenir la relation parentale et familiale au-delà de la rupture et préserver l'intérêt de l'enfant,
- pour permettre la mise en place d'accords visant à satisfaire les besoins de chaque personne, des parents et des enfants,
- pour accompagner les réorganisations familiales,
- pour négocier des accords devenus inadaptés,
- pour pacifier les relations intergénérationnelles.

Nos partenaires financiers sont :

- la Caisse d'Allocations Familiales de Haute Saône,
- le ministère de la Justice (cour d'appel de Besançon),
- le Conseil Départemental de haute Saône,
- la Caisse de Mutualité Sociale Agricole.

Activité 2020 :

Comme l'ensemble des services, celui-ci a également été impacté par la crise sanitaire, il a fallu faire preuve d'adaptation des modes de travail. Rester en veille sur les conséquences du confinement dans les relations intra familiales. Le service s'est organisé pour répondre aux besoins des usagers du service. L'organisation a permis d'assurer la continuité du service et l'activité est restée dense.

Comme les années antérieures, l'activité du service repose sur des sollicitations en lien avec des ruptures conjugales, impactant les enfants.

Les effets du confinement sur le couple

- impossibilité de continuer à vivre en couple
- séparation récente avec des répercussions démultipliées.

Par ailleurs, les médiatrices familiales ont été sollicitées dans d'autres configurations de conflit familial, médiations de couples non séparés avec enfant, médiations intergénérationnelles, médiations de parents avec enfant jeune majeur revenu au domicile.

Une aide, un étayage pour trouver une nouvelle forme de communication parentale. La médiation familiale s'inscrit pleinement dans le champ du soutien à la parentalité.

Activité 2020 :

177 demandes spontanées représentent 77% des sollicitations reçues par le service. 52 décisions judiciaires : 47 ordonnances de médiation et 5 injonctions à l'entretien d'information.

Depuis août 2019, 0.25 ETP de coordination a été pourvue sur le secteur de Gray.

Sur l'ensemble des 229 sollicitations, cela représentent 289 entretiens informations :

- 49 processus de médiation ont été engagés et 118 entretiens ont été réalisés dans le cadre du processus.

Au total, que ce soit dans le cadre conventionnel ou dans le cadre judicaire ce sont 407 entretiens réalisés.

Les issues en médiation familiale :

- 70 % des médiations conventionnelles débouchent sur une issue favorable (augmentation par rapport à 2019)
- 40 % des médiations ordonnées donnent lieu soit à un apaisement ou à un accord oral, soit un arrêt des parties pour 40 %.

Il est à noté que les personnes souhaitent une solution immédiate à leur conflit, de ce fait elles se désengagent dans un travail de fond et ne souhaitent pas travailler sur la relation parentale.

Force de son expérience et sensible aux conséquences des conflits sur les enfants, la médiation familiale est sollicitée autant en interne qu'en externe. Les thèmes abordés sur les enfants exposés aux violences conjugales et les conséquences de la séparation restent une expertise a développé dans un axe transversal de développement des compétences.

ESPACE RENCONTRE « LE POELE »

Directrice : Elodie GRESSET

L'espace rencontre « le poële » est un lieu qui permet à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers (grand parents) ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers tout en assurant la sécurité des enfants et des adultes concernés. Le service est financé par :

- la Caisse d'Allocations Familiales
- le Ministère de la justice
- le Conseil Départemental
- la Caisse de Mutualité Agricole.

Une année particulière tant au niveau organisationnel que fonctionnel. Départ de l'ancien directeur, et rattachement du service au pôle famille AHSSEA.

Des périodes de flottement en lien avec une crise sanitaire inédite mais toujours une volonté d'exercer la mission sous des formes parfois différentes et qui restent pertinentes afin de ne pas couper le lien.

Activité 2020 :

Elle porte sur 147 dossiers, nombre quasi identique pour 2019.

90 nouvelles mesures dont 76 judiciaires et 14 conventionnelles.

74 dossiers clos dans l'année et 32 dossiers en attente au 31/12/2020.

Une année 2020, marquée par des contraintes sanitaires gouvernementales limitant le nombre de personnes accueillies afin de limiter le brassage des arrivées et départs.

Nombre de rencontres : 491 dont 376 effectives.

- Secteur Vesoul : 382
- Secteur Gray : 109.

Si ces dernières années, environ 75% des rencontres médiatisées étaient ordonnées sans sortie, les magistrats énoncent désormais la possibilité de sortie après les 2 premières visites sous réserve de l'accord entre les parents. Toutefois, du fait de situations souvent très dégradées, d'enfants plutôt réticents à l'idée de sortir avec le parent non gardien, cette possibilité n'a été que très rarement utilisée.

Nous notons une augmentation des nouvelles mesures en cette fin d'année :

+24 % par rapport à 2019 (mesures judiciaires)

+14 % par rapport à 2019 (cadre amiable).

Problématiques dominantes dans les mesures judiciaires :

25% violences conjugales ; 21% addictions ; 16% rupture de lien, 14 % conflit intrafamilial ; 13 % suspicion abus sexuel, 11 % troubles psychiatriques.

En 2020, la liste d'attente a pu être résorbée grâce à l'octroi du financement supplémentaire et surtout a permis de professionnaliser les accueillants.

Malheureusement, une crise sanitaire amplifie des effets secondaires et fait de nouveau basculer le service vers une nouvelle liste d'attente.

Un nouveau référentiel national des espaces rencontres applicable au 01/01/2022 ouvre de nouvelles perspectives afin de pouvoir élargir l'offre de service en fonction des besoins sur chaque département. Une réflexion est en cours pour élaborer un diagnostic et de proposer des réponses possibles.

HANDICAP

INSTITUT MEDICO EDUCATIF « DOCTEUR JEAN - LOUIS BEAUDOUIN »

Directrice : Emylie CLAVIER

Sans étonnement, la pandémie de la COVID 19 aura poinçonné de par ses effets, notre année 2020.

L'IME n'a pas cédé à l'état de sidération marqué par la première vague et son confinement, pour imaginer une autre conformation d'accompagnement en distanciel. Les enfants, sans solution, ont demeuré à l'internat de l'IME, pour les autres, il était inconcevable de laisser les familles et les enfants, en bordure de route.

Avec réactivité, un étai éducatif s'est mis en œuvre au domicile des familles, sous forme d'activités d'apprentissage, d'étayage social ou simplement dans une visée d'allègement du quotidien et de répit salutaire.

Tout au long de l'année, les avancées scientifiques de la COVID, ont modifié fréquemment les doctrines gouvernementales et par la même, notre architecture organisationnelle. Il a fallu nous adapter pour prévenir les contaminations, protéger les plus fragiles et, une véritable extensibilité des professionnels a permis à l'organisation de gagner en plasticité et souplesse.

Ces oscillations organisationnelles ont nécessité une adaptation permanente des professionnels qui transitaient entre institutions et domicile ou de sections en sections, avec des matrices horaires mouvantes et variables et qui en définitive, ont fait preuve de polyvalence et de flexibilité professionnelle.

Cet effort collectif aura permis d'accomplir 820 prestations au domicile, d'accroître considérablement les journées d'ouverture de l'IME, de proposer un séjour de répit à la montagne cet été et cela, dans une réactivité époustouflante.

Poser nos jalons « hors les murs », tel était l'objectif fixé en 2020. Ce dessein a finalement subi une accélération générale dans ce contexte pandémique. Le travail opéré à domicile a bousculé les appréhensions initiales des professionnels et modifié considérablement nos conceptions parfois étranglées de l'accompagnement. L'IME, cette année, est concrètement sorti de ses aphorismes éducationnels pour impulser un accompagnement inclusif, moins hermétique.

Du côté préventif et médical, un protocole strict, réajusté à de nombreuses reprises au regard des avancées scientifiques et sous fond de doctrines constantes de l'ARS, a contribué à cuirasser les conduites préventives et à borner ou ceinturer les contaminations en chaîne. A ce titre, plus de 400 tests PCR ont été effectués en interne par notre équipe médicale. Un travail préventif acéré des équipes d'entretien, du pôle médical, nous a permis de limiter les transmissions en cascade.

Toutefois, cette année ne peut pas se résumer sous le seul vecteur situationnel, lié à un virus qu'il a fallu défier en permanence.

Même si certains projets se sont figés ou ont été placés en quarantaine, des prestations ont émergé. L'asinothérapie s'est concrétisée, au grand ravissement des enfants. Pour matérialiser ce projet, nous avons pourchassé diligemment des engagements financiers par le biais de mécénat pour trouver des issues favorables et devenir propriétaires de deux ânes.

Mais aussi se sont dessinés plus concrètement, la prestation maraîchage et le jardin thérapeutique. Une semaine dédiée à la production de jus de pommes a permis de réaliser de très nombreuses bouteilles de ce nectar délicieux.

Au cours de l'année, les professionnels se sont aboutés au contexte pandémique et ont fait preuve de créativité pour proposer aux enfants des entrebâillements ludiques et apaisants (concert musical, ouvrage de paniers solidaires, créations pour le marché de Noël sous forme de click and collect...).

A la rentrée de septembre, dans une visée résolument inclusive, nous avons travaillé ardemment avec l'éducation nationale pour construire une classe inclusive en primaire. Une nouvelle enseignante est venue étoffer l'équipe de scolarisation. Son arrivée permet de proposer des temps inclusifs de scolarisation plus conséquents.

Ces nouvelles prestations interviennent dans une volonté de répondre aux prescriptions établies, celles de créer une plate-forme de prestations et de services à « valeur ajoutée », modulaires, répondant adéquatement aux nécessités impérieuses de l'enfant. L'IME s'engage à réformer ces modes d'accompagnement pour allouer à l'enfant des prestations jaugées, parfaitement affiliées à leurs besoins via notamment la nomenclature SERAFIN-PH.

L'année 2020 a été l'occasion pour l'IME de s'essayer aux fonctionnements de la nomenclature SERAFIN. L'IME participe à l'étude des coûts depuis 2019, et pour ce faire, un grand panel de professionnels de l'IME a recensé son travail éducatif sous forme de prestations codifiées. La saisie des actes a été reportée et la CNSA a validé cette première opération de l'étude. En fin d'année 2020, l'étude des coûts s'est portée sur le versant comptable. Les données quantifiées ont été répercutées en début d'année 2021.

Dans un souci de ne laisser aucun enfant en marge, l'IME a accueilli en 2020, un nouvel enfant en rupture totale de parcours. Aujourd'hui, 4 jeunes en situation complexe bénéficient d'un plan d'accompagnement global et sont accueillis à l'IME en sureffectif. L'engagement de s'investir dans leur projet, à une fin de progrès et d'atténuation de leurs troubles, restent notre préoccupation majeure.

Sur le plan technique cette fois, l'IME s'attelle à concéder à ce volet, une attention vétillouse et formaliste. En août, un incident sanitaire sérieux concernant la légionellose nous a contraints de réajuster notre protocole légionnelle et nos actions de veille. La surveillance des légionnelles est un souci majeur de l'établissement depuis 6 ans. Les différentes expertises sollicitées ne nous avaient pas permis d'endiguer complètement ce risque, malgré les différentes mesures mises en œuvre. De nouvelles actions inexplorées jusqu'à lors, ont été testées en fin d'année 2020. Les dernières analyses mettaient en exergue une évolution positive et des résultats satisfaisants.

Enfin, les travaux de l'internat ont été amorcés pour une durée de 15 mois. Les enfants internes sont dorénavant accueillis à l'EHPAD de Neurey les la Demie. Les recherches d'habitat adapté n'ont pas été entreprises aisément mais les enfants se plaisent au sein de ce nouvel espace. La pandémie toujours prégnante actuellement ne nous permet pas d'engager des ateliers intergénérationnels communs mais nous avons l'espérance de coopérer prochainement avec l'équipe soignante de l'EHPAD dans cette optique.

SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE

Directrice : Virginie GAMBACHE

L'année 2020 et la crise sanitaire que nous avons traversée, a été difficile et source de bien des inquiétudes. Pourtant elle nous a permis de tirer de riches enseignements, sur le lien qui nous unit aux familles que nous suivons, sur leur confiance, sur l'engagement sans faille des professionnels pour remplir leur mission, sur les inquiétudes et la peur que tout être humain a pu ressentir mais plus active encore chez ceux dont la santé ou les capacités sont déjà fragiles.

Passée la crainte des premières semaines face à l'inconnu et à l'absence de protection, l'ensemble de notre équipe a pu poursuivre l'accompagnement des enfants et familles par le biais de nouvelles modalités. La question de l'accompagnement scolaire notamment durant le premier confinement a été centrale.

Les moyens de communication dont disposent les équipes (ordinateurs, tablettes et téléphones) nous ont permis d'être dans un fonctionnement opérationnel à distance très rapidement.

Ainsi, les professionnels ont su se montrer inventifs et de nombreuses modalités innovantes ont pu voir le jour :

- séances en visio
- tutoriels internet pour réaliser des exercices de rééducation à domicile ou des jeux
- défis collectifs avec partage par photos des réalisations
- fiches d'exercices ou de jeux, programmes d'entraînement physique
- impression et « livraison » de travail scolaire (pour les familles isolées numériquement)
- reprise de contenus scolaire et liens avec les enseignants notamment des classes primaires
- prêts de matériel ludique et éducatif, repris lors des séances en visio
- téléconsultations ou échanges téléphoniques avec les médecins.

1) POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS DEFICIENTS AUDITIFS

Le **SESSAD** « pour enfants et adolescents déficients auditifs » est habilité à assurer le suivi de 15 enfants, garçons et filles, âgés de la naissance à 20 ans, présentant principalement une déficience auditive grave et troubles associés.

Les prises en charge rayonnent sur l'ensemble du département de la Haute-Saône. Le service est ouvert 210 jours par an. L'orientation des enfants auprès du service est exclusivement notifiée par la maison départementale des personnes handicapées, MDPH.

Les profils des enfants sont divers : surdité moyenne, sévère ou profonde, appareillés ou non, oralisant ou non, utilisant le langage parlé complété (LPC) ou la langue des signes française (LSF), ou non.

Le port du masque et le passage à des supports numériques ont été cependant bien plus compliqués pour les enfants déficients auditifs. En effet, avec le masque la voix est déformée, la lecture labiale n'est plus possible et les expressions du visage ponctuant le discours ne sont plus accessibles. Cela engendre des problèmes de compréhension, des erreurs d'interprétation, un surcroit d'attention et donc une plus grande fatigue. Nous avons pu avoir accès à des masques inclusifs à partir du mois de novembre 2020 et avons progressivement équipé personnels et enseignants en partenariat avec l'inspection académique.

Du point de vue des prises en charge, nous avons accueilli en suractivité depuis la fin de l'année 2019, 3 enfants pour lesquels le besoin de prise en charge se faisait prégnant. Nous avons apporté nos compétences en matière de surdité à nos collègues de l'IME l'Espérance de Luxeuil les Bains pour 1 enfant dans le cadre d'un plan d'accompagnement global (pour un jeune porteur d'une maladie rare) et 2 enfants supplémentaires : une jeune collégienne arrivée d'une autre région suite à un déménagement, et un jeune accueilli à l'IME Docteur Jean-Louis BEAUDOUIN de Vesoul. Pour ce jeune, nous avons continué d'avancer dans le diagnostic qui se révèle être également un handicap rare.

Le diagnostic a également été posé pour un autre jeune que nous accompagnons depuis plusieurs années et qui est porteur également d'un handicap rare.

L'année 2021 sera donc l'occasion de faire intervenir une nouvelle fois à nos côtés l'équipe relais handicaps rares de notre région.

Nous n'avons prononcé aucune nouvelle admission, ce qui nous a permis de revenir à notre agrément initial de 15 enfants. Deux enfants sont à nouveau en liste d'attente.

La file active de l'année est de 22 enfants suivis, dont des séances au titre du post-sessad. Les enfants sortants ont eu environ trois années de suivis. Le sessad suit 9 garçons et 6 filles. La moyenne d'âge est de 10 ans.

Les enfants sont quasiment tous scolarisés : 2 en maternelle, 6 en école primaire, 3 au collège et 3 au lycée. 1 jeune est suivi par l'IME Docteur Jean - Louis Beaudouin.

2) HANDICAP MOTEUR

Le **SESSAD** "handicap moteur" est habilité à assurer le suivi de 50 enfants, garçons et filles, âgés de la naissance à 20 ans, présentant principalement une déficience motrice avec troubles associés ou non, quelle qu'en soit la cause. Les prises en charge rayonnent sur l'ensemble du département de la Haute-Saône. Les enfants sont tous orientés par la maison départementale des personnes handicapées, MDPH. Le service fonctionne 210 jours par an.

L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD est attentif au respect des dimensions pédagogique, éducative et thérapeutique des prises en charge. Chaque enfant bénéficie d'un projet individuel unique qui relève d'une action "sur mesure".

Du point de vue des prises en charge, cette année quatre jeunes ont quitté le service : 1 suite au déménagement des parents, 1 jeune de 18 ans qui poursuit des études supérieures à Besançon, 1 jeune de 15 ans qui poursuit ses études sur Montbéliard dans une filière très spécifique, et enfin 1 réorientation vers le SESSAD

de l'APF de Dôle pour un jeune dont les besoins scolaires sont une ULIS troubles des fonctions motrices, qui n'existe toujours pas dans notre département.

La file active de cette année est de 61 enfants, notamment en direction des jeunes au titre du post-sessad.

Les enfants sortant cette année ont eu environ 9 ans d'accompagnement en moyenne.

Le sessad suit 20 filles et 30 garçons. La moyenne d'âge est de 10 ans.

Nous suivons 14 enfants porteurs de maladies rares soit 28 % de notre effectif. La coordination médicale pour le suivi de ces enfants est importante et nous engage dans des liens importants auprès des centres de référence, de compétences ainsi qu'avec les équipes relais handicaps rares. D'autres enfants sont toujours en attente de diagnostics.

Les enfants sont quasiment tous scolarisés comme suivant : 12 enfants sont scolarisés en maternelle, 14 en primaire, 16 en collège, 6 en lycée. 1 enfant (2 ans) n'est pas scolarisé mais bénéficie d'un accueil en crèche, et un jeune adulte a arrêté ses études suite à l'obtention de son baccalauréat professionnel.

3) DEFICIENCE INTELLECTUELLE – TSA – POLYHANDICAP

Le **SESSAD** « déficience intellectuelle » est habilité accompagner 16 jeunes, de la naissance à 20 ans, filles et garçons, présentant une déficience intellectuelle légère, moyenne ou profonde, avec troubles associés ou non.

Depuis le 1^{er} septembre 2020 un avenant à notre contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens a permis d'ouvrir les trois places restantes qui avaient été fléchées dans celui-ci.

Nous accueillons à présent 4 enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) de la naissance à vingt ans, et 2 places pour enfants polyhandicapés.

Les enfants peuvent être ou non scolarisés en milieu ordinaire, à temps plein ou temps partiel selon les situations. Les enfants accueillis par le SESSAD ont un besoin de prise en charge globale et, autant que possible, précoce, qui s'articule autour de trois axes principaux : éducatif, pédagogique et thérapeutique.

Un projet d'accompagnement individuel est établi pour chaque enfant permettant d'être au plus près des besoins des enfants.

Du point de vue des prises en charge, cette année 4 enfants ont quitté le service pour des orientations vers des établissements type IME. Nous avons procédé à 6 admissions notamment en lien avec l'ouverture des places TSA.

La file active a été de 21 enfants suivis. Les enfants sortants ayant eu un suivi de deux ans et demi.

Le sessad suit au 31 décembre 4 filles et 13 garçons, dont la moyenne d'âge est 8 ans et demi.

Les enfants sont scolarisés principalement en maternelle, et ULIS primaire ou collège pour les enfants porteurs d'une déficience intellectuelle, les 2 enfants polyhandicapés ne sont pas scolarisés.

Les enfants sur les places TSA sont en primaire, en ULIS collège ou lycée et l'un deux est scolarisé par le biais du CNED.

Cette année notre prise en charge a évolué pour s'adapter au plus près des besoins évalués dans les projets des enfants. Nous avons pu faire bénéficier aux enfants des consultations pédiatriques, de médecine physique et réadaptation ainsi que de bilans ORL, dans le cadre d'une transversalité de notre plateau technique.

Par ailleurs, une ergothérapeute a pu intervenir auprès des enfants avec des besoins repérés. De même que nous avions évalué sur le SESSAD handicap moteur les bienfaits de l'activité physique adaptée et nous avons pu mettre en place des temps collectifs.

Une orthophoniste a également rejoint notre équipe nous permettant d'assurer des rééducations pour lesquelles la pénurie de professionnels sur notre département est une vraie difficulté. Cela permet également un apport technique à l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle. Nous espérons pouvoir pérenniser ce poste qui est une vraie plus-value pour la prise en soins des enfants.

Durant cette période nous avons également poursuivi du mieux possible l'activité de l'équipe ressource diagnostic niveau 2 des troubles des apprentissages et du développement mise en place en fin d'année 2019. Dans cette lignée, nous avons poursuivi nos échanges avec nos partenaires pour nous donner les moyens de mettre en œuvre la future plateforme de coordination et d'orientation des troubles du neurodéveloppement départementale, pour laquelle nous avons déposé un projet à l'Agence Régionale de Santé fin 2019. Les plateformes de coordination et d'orientation devront être mises en place au cours de l'année 2021 (puisque déjà décalée d'une année) afin de répondre aux textes législatifs.

Les enjeux sont la prise en charge précoce, l'amélioration des diagnostics, la facilitation d'une prise en soins rapide, l'orientation dans les bonnes filières de soins afin qu'aucun enfant souffrant des troubles du neurodéveloppement ne reste sans suivi.

Au final une meilleure prise en soin afin d'éviter le surhandicap. Pour d'autres enfants, cela leur permettra de retrouver une trajectoire de développement normale par le biais d'un "petit coup de pouce".

Nous avons continué d'avancer dans notre projet architectural de regroupement de nos trois services sur un seul site à Frotey-les-Vesoul. Les différentes études et plans ont bien sûr pris du retard du fait du confinement, mais nous avançons toujours dans l'objectif de réunir nos trois équipes.

En fin d'année, l'Agence Régionale de Santé a finalement prolongé à nouveau notre contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens d'une année supplémentaire. Nous devrions nous espérons, pouvoir travailler sur nos projets durant le deuxième semestre de l'année 2021.

La réactualisation de notre projet de service sera finalisée afin d'acter la transversalité de notre plateau technique. Nous pourrons également présenter les projets sur lesquels nous souhaitons travailler :

- la valorisation de notre activité post-sessad par des places 18- 25 ans handicaps moteurs,
- la création du SESCO service de soutien à destination des enfants en liste d'attente et de communication en direction de nos partenaires,
- la possibilité de prise en soins pour les enfants diagnostiqués par l'équipe ressource de niveau 2 "troubles des apprentissages" et qui relèvent d'un suivi type SESSAD DYS,

- la poursuite de notre engagement dans le diagnostic précoce et la prise en soins des troubles du neurodéveloppement par notre implication dans le portage de la plateforme de coordination et d'orientation des troubles du neuro-développement.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU NATUREL

Directeur : Laurent WEINACHTER

L'année 2020 fut atypique et restera gravée comme une année en perte de repères dans laquelle il a fallu s'adapter. Le lien social, qui fait partie des bases de notre travail, a été mis à mal face aux contraintes sanitaires et aux mesures barrières. Grâce à l'investissement de chaque professionnel, nous avons pu nous mobiliser afin de garantir un accompagnement de qualité auprès des personnes et ainsi répondre à notre mission.

Notre population reste majoritairement composée de personnes vieillissantes. Nous voyons poindre doucement une population plus jeune. Face à cette diversité de situations, nous nous adaptons en fonction de leur projet d'accompagnement individualisé.

Le taux d'occupation est descendu légèrement en dessous des 100% au service d'accompagnement en milieu naturel. Cela est dû à certaines situations pour lesquelles nous n'avons pas pu anticiper la sortie. D'autres personnes qui souhaitaient être admises se sont désistées au dernier moment, nous obligeant à reprendre notre procédure d'admission.

Le mouvement d'entrées et sorties est resté important avec 11,3% de sorties. Notre liste d'attente comporte toujours une partie de personnes que nous n'arrivons pas à contacter, ou qui ne souhaite pas bénéficier d'un accompagnement du service. Cette liste diminue d'année en année et devient très maigre sur le secteur de VESOUL.

Les chantiers majeurs que nous avons menés cette année se sont orientés vers la mise en place de nouveaux projets d'accompagnement individualisés, du document individuel de prise en charge, de la réécriture du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement. Nous avons également débuté la réécriture du projet de service. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur une analyse des lois de 2002 et les recommandations des bonnes pratiques professionnelles. L'appui du CREAL a été précieux en ce qui concerne les plans d'accompagnement individuel et projet de service.

Au-delà de notre accompagnement, nous avons testé en 2020 des accompagnements renforcés. Pour quelques situations qui demandaient une présence éducative plus importante, nous avons constitué un binôme composé d'un éducateur spécialisé et d'un moniteur adjoint d'animation.

Nous avons également repensé l'organisation du PHARe de RIGNY en réorganisant les horaires afin de proposer plus d'interventions en soirée. Cela a nécessité de revoir les transports à leur travail. Les résidents bénéficient maintenant des transports de l'ESAT.

Malgré la crise sanitaire, le service d'accompagnement a réalisé un travail important de réflexion et d'évolution de ses pratiques en 2020.

INSERTION – HEBERGEMENT

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN SEMIE AUTONOMIE

Directrice : Sabrina RENET

Cette année voit la stabilisation du dispositif après deux années de fonctionnement.

Le SAJES possède un agrément de 24 places.

Le taux d'occupation est de 98 %.

Pendant l'année 2020 :

- 15 nouveaux jeunes ont intégré le dispositif (41 jeunes suivis pour l'ensemble de l'année)
- 18 majeurs en sont sortis
- 3 prolongations dans le dispositif (contrat jeune majeur)
- 100% d'apprentis à la sortie du dispositif
- 87,5% des jeunes accompagnés sont originaires de l'Afrique Sub Saharienne.

Au cours de l'année 2020 le nombre de jeunes mineurs non accompagnés baisse légèrement.

Cette année, la pandémie liée à la COVID 19 a impacté le flux migratoire, ainsi l'activité s'est ralentie au fil des mois. Pour la première fois le dispositif n'affiche pas complet en fin d'année. Cette baisse est constatée sur l'ensemble du Département de la Haute Saône.

Pour autant, notre activité a été maintenue de manière tout aussi soutenue. Les départs de la fin de l'année seront compensés par des prochaines arrivées début 2021.

Toutefois le contexte sanitaire a mis à mal ces jeunes qui ont subi le 1^{er} confinement. Ainsi, il a fallu repenser l'accompagnement et les éducateurs les ont accompagnés afin de limiter le décrochage scolaire. Ils ont également été accompagnés dans leur autonomisation sociale sur la confection de repas suite à la fermeture de la restauration. Il est à noter que l'équipe éducative contribue à la mise en place d'un cadre structurant pour ces jeunes.

Les réalisations 2020

- écriture du livret d'accueil validé par le Bureau de l'AHSSEA
- mise en place d'un livret de sortie afin de soutenir les mineurs non accompagnés devenus majeurs ainsi que des outils professionnels fonctionnels et opérationnels
- réorganisation structurée en fonction des besoins immédiats
- stabilisation de l'accompagnement professionnel et social
- accueil de stagiaires : 3^{ème} année éducateur spécialisé (7 mois), DUT carrière sociale (2 mois).

Les perspectives 2021

Face au défi d'intégration, l'équipe du SAJES :

- mettra en place un groupe de travail dans le but de proposer des solutions alternatives pour l'inscription citoyenne dans la vie sociale

- développera un travail autour de l'autonomie sociale et de l'intégration dans la ville
- finalisera le projet de service.

POINT HABITAT JEUNES

Directrice : Sabrina RENET

Le PHAJ apporte son aide aux jeunes pour trouver eux-mêmes leur place dans la société. Notre métier consiste à offrir des services pour favoriser l'accès au droit commun à des jeunes qui ont des difficultés à y parvenir seuls. Notre engagement consiste à les inviter à adopter une posture active dans une intégration sociale et professionnelle.

L'offre d'un hébergement, élément essentiel pour un jeune dans la construction de son autonomie, n'est pas pour autant suffisante. Il convient de proposer un certain nombre d'apprentissages dont le choix d'en bénéficier ou non reste libre.

2 sites accueillent les jeunes : 71 lits à Frotey les Vesoul
51 lits à Pusey
soit 122 lits agréés résidence sociale FJT.

206 résidents accueillis, pour un taux d'occupation de 85%

- Environ 40 % d'entre eux sont apprentis ou salariés (en CDI, CDD ou intérim)
- 37 % sont dans une recherche d'insertion professionnelle,
- 23 % sont étudiants ou en formation professionnelle.

Accueil / Admission

Accompagnement individuel

57 résidents suivis, soit environ 405 entretiens réalisés.

Le nombre d'entretiens en face à face, s'il est toujours largement dominant, est en baisse, alors que le nombre d'entretiens par téléphone est en augmentation.

Ceci est lié au contexte sanitaire. Le confinement a impliqué de s'appuyer temporairement sur d'autres modalités de travail, non sans difficulté. La compréhension de certains publics étant limitée en étant à distance et le lien plus complexe à instaurer.

Le nombre d'entretiens durant la période de confinement a été considérablement réduit, chacun a respecté le principe d'isolement. Seules les situations d'urgence particulières ont été traitées. Le travail a surtout consisté à ce moment en un maintien du lien et une vigilance sur la santé physique et mentale de chacun.

Accompagnement collectif en 2020 :

- accueil des nouveaux résidents, barbecue de rentrée
- cours de ZUMBA accessibles gratuitement chaque semaine
- repas à thème (début 2020)
- journal d'une jeunesse (dé)confinée
- concert de rentrée (par les résidents, pour les résidents).

Restauration

En 2020, la pandémie a marqué un coup d'arrêt impactant de manière importante l'activité restauration :

- ↳ 2 mois de fermeture de mi-mars à mi-mai

- ↳ réouverture partielle avec mesures barrières de mi-mai à fin octobre
 - ↳ nouvelle fermeture à compter de novembre pour une durée indéterminée
 - ↳ tous les personnels restauration en chômage partiel pendant les périodes de fermeture.

Hébergement

Le site du relais 19 réhabilité offre un hébergement attractif et plébiscité par les étudiants.

Le taux de remplissage avoisine 100%. Une convention passée avec le groupe hospitalier de la Haute Saône (GH 70) contribue également au taux de remplissage.

Le site historique de Frotey demande une réhabilitation actuellement à l'étude.

Perspectives 2021

- remplacer le travailleur social du PHAJ
- anticiper le départ à la retraite de l'agent d'entretien
- remettre en place des accompagnements et des animations collectives
- réouvrir le restaurant
- suivre les travaux prévus par Habitat 70.

En 2021, le Point Habitat Jeunes de Frotey les Vesoul en lien avec l'Association gestionnaire, le siège social et les professionnels qui la composent maintiendra sa trajectoire avec un regard résolument tourné vers l'avenir.

CAP EMPLOI

Directrice : Fabienne ROUX

Les objectifs fixés à CAP Emploi 70 ont été validés par une convention impliquant divers partenaires et financeurs tels que : l'Etat, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées, le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et le pôle emploi.

Le dialogue de performance annuel est l'outil qui permet de valider la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'actions portés par le CAP Emploi mais aussi de contrôler son efficience. En parallèle, un dialogue de gestion budgétaire avec les différents financeurs de la structure valide (ou pas) l'utilisation des fonds sur l'année écoulée et négocient le budget prévisionnel de l'année à venir.

Voici la déclinaison des objectifs conventionnels pour l'année 2020 pour les 2 axes :

- 342 nouveaux bénéficiaires d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi doivent être accompagnés
- 570 placements privés et publics dont 155 dans le secteur public et 415 dans le secteur privé
- 10 contrats en alternance à signer
- 150 entreprises à visiter
- 110 actions de formation qualifiante, diplômante ou « professionnalisante » doivent être réalisées sur cette période
- 75 maintiens réussis dans le secteur privé et public dont 50 maintiens réalisés dans le privé.

Aucun objectif n'a été fixé en ce qui concerne le nombre de transition professionnelle à réaliser, mais nous avons engagé 88 transitions professionnelles en 2020 soit une évolution de 60% par rapport à 2019.

AXE 1 : l'insertion professionnelle

- **1010 personnes** en situation de handicap, à la recherche d'un emploi, ont bénéficié des services du CAP Emploi. Un conseiller à l'emploi, à temps plein, accompagne **181 personnes** en moyenne
- **571 personnes** ont bénéficié d'un conseil en évolution professionnelle
- **149 prestations de bilan évaluation** réalisés dont **93 périodes** de mise en situation en milieu professionnel.

Nous avons accueilli **342** nouveaux usagers en 2020 dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi et réalisé **6 667** entretiens individuels avec tous les usagers accompagnés sur la période de référence donc ceci représente **555** entretiens par mois.

AXE 2 : Le maintien dans l'emploi

- **77** dossiers actifs sur la période dont **56** ont été fermés dans le cadre d'un maintien réussi
- **45** dossiers ouverts en 2020

- **90 %** des maintiens réussis ont été ouverts entre 1 à 12 mois avant la mise en place de la solution de maintien et 50% sont fermés entre 6 et 12 mois après la prise en charge
- **48** maintiens réussis privés ont été réalisés ainsi que **8** dans le secteur public.

Donc, 56 situations de maintien ont abouti à une solution positive, ce qui nous a permis d'atteindre 75% de la cible fixée en matière d'objectif de maintien dans l'emploi.

Les points à retenir

- la crise sanitaire et la mise en place du télétravail pour poursuivre l'activité
- évitement de la fusion et projet de rapprochement Pôle Emploi/Cap Emploi prévu pour 2021
- la réorganisation de l'axe 2
- nous sommes retenus pour porter le projet L'H'activateur de compétences dans le cadre du 100% inclusion
- capacités d'adaptation du personnel
- aucun cas de Covid à CAP Emploi
- fin du service d'intérêt économique général le 31/12/2022 et après...

**CENTRE PROVISOIRE D'ACCUEIL ET D'INSERTION
CENTRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE
HEBERGEMENT D'URGENCE DES DEMANDEURS D'ASILE**

Directeur : Erik PAGNOT

Taux d'occupation HUDA : 82 %
Taux d'occupation CADA : 89 %
Taux d'occupation CPH : 84 %

Nombre de journées réalisées HUDA : 9 010
Nombre de journées réalisées CADA : 55 958
Nombre de journées réalisées CPH : 15 442

Bilan de l'année écoulée

CADA / HUDA

Les activités CADA / HUDA concernant les orientations sont marquées par les politiques de solidarités européennes tenant au système de relocalisation pour les demandeurs d'asile. La relocalisation est le transfert de personne ayant besoin d'une protection internationale d'un État membre de l'UE vers un autre État membre de l'UE.

Suite à « la crise des réfugiés » de 2015, les États Européens ont adopté des décisions visant à aider des États membres situés en première ligne.

La répartition des demandeurs d'asile par pays est opérée en fonction d'une clé de répartition portant sur le produit intérieur brut, la taille de la population, le taux de chômage, le nombre des demandeurs d'asile et des réfugiés réinstallés au cours des quatre dernières années.

Autre saillance, l'obtention du statut de réfugié apparaît en constante augmentation depuis 2014 tant en CADA qu'en HUDA.

Le continent africain est largement représenté au sein des dispositifs d'hébergement. Les services accueillent majoritairement des hommes seuls et souvent jeunes.

CPH

En CPH les personnes isolées représentent près de 82 % des situations hébergées en 2020 dont 48 % avaient moins de 25 ans. Les nationalités soudanaises et afghanes sont particulièrement représentées.

Services « hors les murs »

Le service de suite AVEC conduit des mesures d'accompagnement post prise en charge lesquelles rayonnent au niveau du Département. Elle vise à la consolidation des parcours des réfugiés installés sur le Département de Haute-Saône.

Le service accompagnement santé mentale auguré en 2020 intervient quant à lui auprès des publics et des différentes structures du Département. L'enveloppe psychique des personnes accueillies sur l'ensemble des services apparaît fragile et l'ensemble des professionnels doit faire face à des situations complexes. L'action portée par ce service apparaît essentielle.

Sur l'ensemble des services, la crise sanitaire a eu un impact sur les modalités d'accompagnement et de prise en charge. L'autonomisation du public a été favorisée de ce fait. Malgré les conditions d'hébergement en collectif ou encore en collocation, la gestion de la crise sanitaire au niveau du risque épidémique dans l'établissement a été contenu grâce à mobilisation des professionnels.

Perspectives en 2021, quelques exemples :

- verra le jour prochainement un espace numérique au CPH de Lure
- poursuite de l'amélioration du bâti et des normes sécuritaires concernant le bâtiment de Lure
- mise en place d'un logiciel « dossier unique de l'usager »
- différents projets sont en cours concernant notamment une activité jardin partagée laquelle fédérera un partenariat multi sectoriel.

SIEGE

DIRECTION GENERALE

Directeur Général : Gilles VALLADONT

La Direction Générale met en œuvre la politique associative décidée par le Conseil d'Administration et le Bureau de l'Association. Elle assure le lien entre les Administrateurs et la Direction des établissements et services. Elle assure des fonctions supports et se pose en ressource et en expertise dans les domaines suivants :

- ressources humaines,
- comptabilité et finance,
- administratif et communication,
- technique (flotte automobile, assurances, mutuelle, travaux, informatique, téléphonie...).

Soucieuse de rendre un service de qualité, elle doit en permanence s'adapter aux demandes de la gouvernance, aux attentes des établissements et services et aux sollicitations des partenaires.

En 2020, le Directeur Général Jean-Paul SIXDENIER a fait valoir ses droits à la retraite ; il a été remplacé le 1^{er} septembre 2020 par Gilles VALLADONT.

Pour l'ensemble des établissements et services les missions de la Direction Générale sont :

↳ Comptabilité et finances :

- traitement, enregistrement et paiement des factures
- enregistrement des banques
- enregistrement des produits de tarification et suivi des paiements
- élaboration de 21 budgets prévisionnels, 21 comptes administratifs, 1 bilan consolidé
- élaboration des plans pluriannuels d'investissements
- demandes de subventions diverses
- relation avec les financeurs (réponses aux procédures contradictoires et questions diverses)
- relation avec l'expert-comptable et le commissaire aux comptes
- suivi des investissements
- contrôle de gestion
- gestion des banques
- réponse aux appels à projets – partie budgétaire
- élaboration du CPOM – partie budgétaire
- gestion des assurances.

La gestion comptable et financière des établissements et services relève de la Direction Générale, sous la responsabilité du Directeur Général, en collaboration avec la responsable comptabilité et finances et les directeurs d'établissements et services. Elle doit aussi répondre aux critères suivants :

- respect de la réglementation,
- respect des budgets accordés

- sens de l'économie : rechercher le meilleur rapport qualité/prix, d'où une politique réfléchie des achats mutualisés, des investissements, des emprunts...
- anticipation et perspectives d'avenir : prévoir à court, moyen et long termes, notamment en matière d'investissements
- faciliter la compréhension des comptes pour mieux éclairer les choix.

↳ Ressources humaines :

- administration du personnel
- procédure de recrutement
- gestion des paies, application de la convention collective
- procédures disciplinaires
- gestion des contentieux
- gestion du contrat mutuelle
- suivi des obligations liées à la santé au travail
- élaboration et mise en œuvre du plan de développement des compétences
- élaboration du bilan social
- réactualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- poursuite et mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- veille à la mise en œuvre des entretiens professionnels et des entretiens annuels d'évaluation
- veille juridique légale et conventionnelle
- suivi des relations sociales : comité social et économique, commissions, négociation annuelle obligatoire, accords...
- suivi et mise en œuvre des accords conclus.

La gestion des ressources humaines relève de la Direction Générale, sous la responsabilité du Directeur Général, en collaboration avec la responsable des ressources humaines et les directeurs d'établissements et services.

↳ Technique, logistique et travaux

- gestion de la flotte de véhicules
- mise en place et suivi du réseau informatique et téléphonie
- suivi du parc informatique et choix des options techniques et technologiques
- mise en place et suivi des divers contrats (énergie, maintenance, location...)
- suivi de l'entretien du bâti et des travaux
- réflexion sur la mutualisation des moyens et mise en œuvre.

La gestion technique, logistique et les travaux sont sous la responsabilité du Directeur Général, en collaboration avec le cadre technique et les directeurs d'établissement et les salariés du siège.

↳ Administration et communication :

Administration générale :

- gestion administrative, circuits d'information
- gestion du secrétariat de direction, courriers, préparation et compte rendu de réunions
- étude et constitution des différents dossiers
- élaboration des dossiers de création ou d'extension
- participation aux demandes d'agrément, d'habilitation
- élaboration des appels à projets – partie administrative
- participation aux demandes de subventions
- suivi de l'évaluation interne et externe
- suivi et mise à jour du site interne et des documents de communications interne.

La gestion administrative et la communication relèvent de la Direction Générale, sous la responsabilité du Directeur Général, en collaboration avec la responsable administrative et les directeurs d'établissements et services.

Vie associative :

- suivi du secrétariat général de l'Association, courriers, registres
- convocations, constitution des dossiers et comptes-rendus des réunions des instances associatives, Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale, commissions.

La vie associative est sous la responsabilité de Madame la Présidente de l'Association, en collaboration avec le Directeur Général et la responsable administrative.

En 2020, l'Assemblée Générale a validé la mise à jour du projet associatif auquel la Direction Générale a été associée, ainsi que les directeurs d'établissements et services et les représentants du personnel.

A son arrivée en septembre 2020, le Directeur Général a réalisé un état des lieux et établit un diagnostic panoramique de l'Association aujourd'hui. Cet état des lieux a conduit à l'élaboration d'une matrice des projets dans l'objectif, d'une part, de suivre les dossiers afin d'être en conformité avec les obligations légales et réglementaires (règlement général de protection des données, base de données économiques et sociales, gestion des emplois et des parcours professionnels (ex-GPEC), document unique d'évaluation des risques professionnels, négociation annuelle obligatoire, entretiens professionnels et bilans à 6 ans...) et, d'autre part, de poursuivre la modernisation et l'adaptation de l'Association à son environnement (diagnostic informatique et réseaux, informatique pour tous, dossier informatique de l'usager, rénovation des bâtiments, adaptation des dispositifs de protection de l'enfance, communication, qualité de vie au travail, responsabilité sociétale des organisations...).

Ce sont des projets importants et ambitieux qui constituent une feuille de route pour la Direction Générale, validée par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2020, et qui va nous mobiliser pour les mois et les années à venir.